



VILLE DE  
**MACAMIC**  
Une ville de choix

**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 2 mai 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

22, rue Fortin-les-Berges  
Lot 4 728 875  
Cadastre du Québec  
Propriétaire : Annie Dumont

L'objet de la demande est le suivant:

Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) d'une superficie de 116,88 m<sup>2</sup> (1258 pi<sup>2</sup>) avec une hauteur des murs à 3,61 m (11' 10") au lieu de 3,51 m (11' 6") et avec une hauteur totale de 8,48m (27'10") au lieu de 5,01 m (16' 5") afin que le projet de construction respecte une servitude d'aspect architecturale avec le bâtiment principal.

Une remise d'une superficie de 10'2" X 12' 5" est actuellement installée sur le terrain, mais sera retirée lorsqu'il sera possible de transférer le contenu dans le nouveau garage.

Le tout tel qu'exigé au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 mai 2022 à 19 heures, à la salle du conseil / Hôtel de Ville.

**Donné à Macamic, ce 11 avril 2022.**

Joëlle Rancourt

**Greffière-trésorière adjointe**